

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 19 janvier 2024**Date convocation : 15
janvier 2024*dix-neuf janvier deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement
convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*

Membres en exercice : 10

Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin
CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL

Présents : 6

Absent(e)s et représenté(e)s:

Votants : 6

Excusé(e)s:

Pour : 6

Absent(e)s : Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART, Rémy
MONET, Patrick ROY

Contre : 0

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Abstentions : 0

**Objet: Travaux école : installation d'un éclairage alterné dans les classes, d'un système
anti pincement au niveau des portes internes et d'une chaise ergonomique.**

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Commission école réunie le 19 décembre 2023 propose de réaliser des travaux pour améliorer le fonctionnement de l'école : ils consistent à l'installation d'un éclairage alterné dans les classes, pour un montant de 1110 euros H.T. le montage de système anti-pincement des doigts pour les portes intérieures d'un montant de 300 euros et l'acquisition d'une chaise ergonomique destinée à l'ATSEM d'un montant de 100 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser les travaux ci-dessus pour un montant total H.T. de 1510 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,Pour copie conforme.
Le Maire,Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le23/01/2024

et publié ou notifié

François Rouveyrol

Préfecture

Date de reception de l'AR: 23/01/2024
048-214800195-DE_006_2024-DE